

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT



Handi Sport NATATION

COLLECTIFS NATATION HANDISPORT

Préambule

Entrant dans une nouvelle paralympiade, les collectifs et les critères d'accès à ceux-ci ont évolués. L'ensemble de ces changements qui nous mèneront jusqu'à Paris 2024 s'inscrivent directement dans la continuité de la paralympiade précédente. L'harmonisation fédérale a entraîné la réduction du nombre de collectif pour une lecture plus claire et simplifiée des droits et devoirs de chacun. Pour l'ensemble de la paralympiade PARIS 2024, les différents niveaux de collectifs sont décrits avec précision dans le *Projet de Performance Fédérale Natation Handisport* et se déclinent comme suit :

Niveau Accès à la performance

COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL JEUNE

Les nageuses et nageurs identifiés sur le COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL, devront disposer d'une classification nationale à jour (classification passée après le 1^{er} septembre 2018) pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

exemple 1 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL et je dispose d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur l'ensemble des stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif.

exemple 2 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL et je ne dispose pas d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur les stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif une fois que ma classification sera à jour, sous réserve d'une classification à minima égale à ma précédente classification.

Le COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL de la saison *N* réunit les 8 nageurs mixtes (filles – garçons confondus) de la catégorie d'âge JEUNE, ayant marqué le plus de points au cumul de leurs 3 meilleures performances sur les Championnats de France 50m. de la saison *N-1*.

Les nageuses ou nageurs ayant réalisés les critères pour intégrer un des COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE OU PERFORMANCE ne pourront pas intégrer le COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL.

COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE ESPOIR

Les nageuses et nageurs identifiés sur le COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE, devront disposer d'une classification nationale à jour (classification passée après le 1^{er} septembre 2018) pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

exemple 1 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE et je dispose d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur l'ensemble des stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif.

exemple 2 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE et je ne dispose pas d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur les stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif une fois que ma classification sera à jour, sous réserve d'une classification à minima égale à ma précédente classification.

Pour intégrer le COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE ESPOIR de sa catégorie d'âge lors de la saison *N*, les nageuses et nageurs devront avoir réalisé sur deux épreuves paralympiques lors de la saison *N-1* une performance de la grille Accès à la Performance de leur catégorie d'âge à la saison *N* correspondant à :

- Jeunes : 105 % du temps du 16^{ème} au Ranking International sur l'épreuve lors de l'année 2021
- Juniors : 105 % du temps du 14^{ème} au Ranking International sur l'épreuve lors de l'année 2021

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat Interrégionaux 50m. de la saison *N-1*
- Championnat de France 50m. de la saison *N-1*
- World Para Swimming World Series de la saison *N-1*
- Compétition de référence Internationale de la saison *N-1*

Les nageuses et nageurs ayant participé à la compétition internationale de référence Espoir seront intégrés dans ce collectif.

COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE TOUTES CATEGORIES

Les nageuses et nageurs identifiés sur le COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE TOUTES CATEGORIES, devront disposer d'une classification nationale à jour (classification passée après le 1^{er} septembre 2018) pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

exemple 1 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE et je dispose d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur l'ensemble des stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif.

exemple 2 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE et je ne dispose pas d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur les stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif une fois que ma classification sera à jour, sous réserve d'une classification à minima égale à ma précédente classification.

Pour intégrer le COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE TOUTES CATEGORIES lors de la saison N , les nageuses et nageurs devront avoir réalisé sur deux épreuves paralympiques lors de la saison $N-1$ une performance de la grille Accès à la Performance Toutes Catégories à la saison N correspondant à 105 % du temps du 12^{ème} au Ranking International sur l'épreuve lors de l'année 2021

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat Interrégionaux 50m. de la saison $N-1$
- Championnat de France 50m. de la saison $N-1$
- World Para Swimming World Series de la saison $N-1$
- Compétition de référence Internationale de la saison $N-1$

Niveau Performance

COLLECTIF PERFORMANCE

Les nageuses et nageurs identifiés sur le COLLECTIF PERFORMANCE, devront disposer d'une classification nationale à jour (classification passée après le 1^{er} septembre 2018) pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

exemple 1 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF PERFORMANCE et je dispose d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur l'ensemble des stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif.

exemple 2 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF PERFORMANCE et je ne dispose pas d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur les stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif une fois que ma classification sera à jour, sous réserve d'une classification à minima égale à ma précédente classification.

Pour intégrer le COLLECTIF PERFORMANCE lors de la saison N , les nageuses et nageurs devront avoir réalisé sur deux épreuves paralympiques lors de la saison $N-1$ une performance de la grille Performance correspondant au temps du 12^{ème} au Ranking International sur ladite épreuve lors de l'année 2021.

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat Interrégionaux 50m. saison $N-1$
- Championnat de France 50m. saison $N-1$
- World Para Swimming World Series saison $N-1$
- Compétition de référence Internationale de la saison $N-1$

Les nageuses et nageurs ayant participé à la compétition internationale de référence Toutes Catégories seront intégré dans ce collectif.